



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Parc Morelon
04800 GREOUX-LES-BAINS
04.92.78.13.36 – clsh-greoux@wanadoo.fr

Année 2022-2023

Objet : *accompagnement des enfants qui pratiquent une activité sportive, culturelle les mercredis.*

Madame, monsieur,

L'accueil de loisirs encourage la pratique d'activités éducatives, culturelles et sportives. Dans ce cadre nous proposons aux familles d'organiser un accompagnement des enfants inscrits dans une activité le mercredi.

Cependant, aucun accompagnement ne pourra être assuré pendant le temps du repas soit de 11h30 à 13h00.

Si votre enfant est inscrit à une de ces activités, vous devez remplir la partie de la fiche sanitaire concernant l'accompagnement de celui-ci.

Attention :

Lorsque le centre organise une sortie à la journée ou un pique-nique, il faut prévenir à l'avance si votre enfant participe ou non à son activité de club.

Auquel cas, il faut vous organiser ce jour là pour accompagner et ramener votre enfant au centre.



Accueil de Loisirs Sans Hébergement
Parc Morelon
04800 GREOUX-LES-BAINS
04.92.78.13.36 – clsh-greoux@wanadoo.fr

Autorisation parentale pour un accompagnement à une activité Extrascolaire du mercredi année 2022-2023

Je soussigné(e) Mr, Mme, Mlle, responsable de l'enfant
qui pratique l'activité

Les mercredis de H.....AH.....

Autorise Mr, Mme, Mlle,

En qualité deou les personnes de l'accueil de loisirs à :

- Accompagner mon enfant à son activité àh.....
- Accompagner mon enfant à son activité àh..... et le ramener à l'accueil de loisirs àh.....
- Ramener mon enfant à l'accueil de loisirs après son activité àh.....

La personne qui prendra en charge mon enfant a-t-elle l'autorisation de le transporter dans un véhicule
personnel ?

oui non

Fait à Gréoux-Les-Bains, le

Signatures :

Responsable de l'enfant

Le directeur
de l'accueil de loisirs

Personne autorisée
à prendre en charge l'enfant



Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Parc Morelon

04800 GREOUX-LES-BAINS

04.92.78.13.36 – clsh-greoux@wanadoo.fr

Autorisation parentale Pour un accompagnement à une activité du mercredi Lors d'une activité exceptionnelle à l'accueil de loisirs

Lorsque l'accueil de loisirs Morelon organise une sortie exceptionnelle ou un pique-nique.

Je soussigné(e)choisi de :

- Ne pas inscrire mon enfant ce jour (prévenir la direction au maximum le jeudi avant 12h précédant le mercredi en question).
- Autoriser l'accueil de loisirs à ne pas conduire mon enfant à son club.
- M'organiser pour accompagner et ramener mon enfant à son club (si les enfants sont à l'accueil de loisirs)

Fait à Gréoux-Les-Bains, le

Signature :